

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **2^e jour du mois de février 2015**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant
- madame Marie-Christine Fraser, greffière (ABSENTE)

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2015-038

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée.

2015-039

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

- Une citoyenne soulève le problème de stationnement et de sécurité pour les piétons devant le nouveau commerce Dollorama sur la 1^{re} Avenue. Elle aimerait que la Ville analyse la situation afin d'assurer la sécurité des piétons.

2015-040**PARTICIPATION DE LA VILLE DANS L'AGENDA 2015 DU CLUB CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos participe à l'édition 2015 de l'agenda du Club Chasse et Pêche Larochelle pour une somme de 100 \$ pris à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2015-041**DÉLÉGATION À L'ACTIVITÉ SOUPER-FONDUE DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE LA TOURELLE**

Dans le cadre de l'activité de financement de la Fondation de l'école la Tourelle, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos participe à l'activité souper-fondue organisée par la Fondation de l'école la Tourelle qui aura lieu le 14 février prochain, et ce, par l'achat de quatre (4) billets au coût de 65 \$ chacun, pris à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2015-042**CONTRIBUTION AU COLLECTIF DES FEMMES D'ACTION DE LA MRC DES SOURCES**

Dans le cadre des activités pour célébrer la Journée de la femme organisées par le Collectif des femmes d'action de la MRC des Sources dimanche le 8 mars 2015, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos contribue à l'activité pour un montant de 75 \$, pris à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2015-043**SEMAINE DES POPOTES ROULANTES : CONTRIBUTION POUR DÉFRAYER LE COÛT DES REPAS**

Dans le cadre de la semaine des popotes roulantes, le Centre d'action bénévole des Sources demande à la Ville d'Asbestos de défrayer le coût du repas des bénéficiaires lors d'une journée. Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos accepte cette contribution spéciale en défrayant le coût des repas servis aux citoyens d'Asbestos cette journée-là.

Adoptée.

2015-044**ADHÉSION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CÉGEP DE SHERBROOKE**

La Fondation du Cégep de Sherbrooke a sollicité les villes et MRC de l'Estrie pour contribuer à sa campagne de financement 2015-2020. Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos contribue à la campagne de financement de la Fondation du Cégep de Sherbrooke pour un montant de 500 \$ par année pour les années 2015 à 2020.

Adoptée.

2015-045**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'UNITÉ DOMRÉMY D'ASBESTOS**

L'Unité Domrémy d'Asbestos a sollicité la Ville d'Asbestos pour une aide financière au montant de 500 \$. Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos refuse l'aide financière demandée.

Adoptée.

2015-046**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE LA PASSERELLE**

Dans le cadre du projet d'amélioration des installations de la bibliothèque de l'école La Passerelle, une soirée Casino est organisée le 21 mars 2015. Le comité organisateur de la soirée a sollicité la Ville d'Asbestos pour une aide financière. Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 100 \$ pris à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2015-047**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR L'ENSEMBLE VOCAL L'ESCAOUCETTE**

Dans le cadre du concert annuel de l'Ensemble vocal l'Escaouette qui se tiendra le 11 avril 2015, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 100 \$ pris à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2015-048**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR LA TROUPE D'LA MINE**

La Troupe d'la Mine a sollicité une aide financière pour la présentation de la pièce de théâtre Bonjour là! Bonjour! le 19, 20 et 21 mars 2015 au Centre de loisirs Notre-Dame-de-Toutes-Joies. Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 100 \$ pris à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2015-049**PERMANENCE D'ANNIE LAMONTAGNE AU POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AU GREFFE**

Conformément aux conditions requises nécessaires pour obtenir sa permanence, madame Annie Lamontagne a dûment complété ses conditions. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que madame Lamontagne obtienne le statut d'employée permanente à la Ville d'Asbestos, et ce, au salaire et condition prévue à la Politique relative aux conditions générales de travail et de rémunération du personnel-cadre de la Ville d'Asbestos

Adoptée.

2015-050

PRÉ-RETRAITE D' YVES CARRIÈRE

CONSIDÉRANT que certains employés se sont vu offrir l'opportunité de prendre une pré-retraite prématurée sans pénalités;

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves Carrière a signifié son intérêt de quitter prématurément à la retraite;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos accepte la demande de Monsieur Yves Carrières de prendre sa retraite prématurément conformément à l'entente proposée par l'employeur le 8 janvier 2015.

Adoptée.

2015-051

PRÉ-RETRAITE DE GUY ROSS

CONSIDÉRANT que certains employés se sont vu offrir l'opportunité de prendre une pré-retraite prématurée sans pénalités;

CONSIDÉRANT que Monsieur Guy Ross a signifié son intérêt de quitter prématurément à la retraite;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos accepte la demande de Monsieur Guy Ross de prendre sa retraite prématurément conformément à l'entente proposée par l'employeur le 8 janvier 2015.

Adoptée.

2015-052

CHANGEMENT À L'HORAIRE DE TRAVAIL DES CADRES ET DU PERSONNEL NON SYNDIQUÉ

CONSIDÉRANT la politique relative aux conditions générales de travail et à la rémunération du personnel cadre de la Ville d'Asbestos en vigueur;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réorganisation, le personnel cadre et non syndiqué de l'administration a proposé de changer l'horaire de travail hebdomadaire pour le faire passer de 32,5 heures par semaine à 35 heures par semaine;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de modifier l'article 4.2 de la politique relative aux conditions générales de travail et à la rémunération du personnel-cadre de la Ville d'Asbestos pour qu'il se lise de la façon suivante :

4.2 Horaire de travail

a) Heures de travail – Administration, inspection et communications

La semaine de travail des employés d'administration, des loisirs et de l'inspection est de **trente-cinq heures (35)** par semaine et est établie comme suit :

Du lundi au jeudi inclusivement :

- › de 8 h 00 à 12 h 00
- › de 13 h 00 à 16 h 45

Le vendredi :

- › de 8 h 00 à 12 h 00.

Que le directeur général et du personnel est autorisé à signer tout document nécessaire, pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Que les mêmes conditions de travail s'appliquent pour le directeur général et que le maire est autorisé à signer tout document nécessaire, pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2015-053

VERSEMENT DES COMPENSATIONS 2015 POUR SERVICES RENDUS

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que le Conseil municipal autorise le versement des compensations pour les services rendus, pour l'année 2015, comme suit :

Nom	OBJET	MONTANT À VERSER
Mme Danielle Desautels	Fourniture d'électricité pour éclairage de la rive du lac Trois-Lacs au 129, rue Larochele	150 \$
Mme Lucille Côté	Fourniture d'électricité alimentant une propriété municipale (pointe des lacs)	150 \$
M. Rolland Charland	Entretien des toilettes publiques du secteur Larochele ainsi qu'approvisionnement en eau	1 650 \$

Adoptée.

2015-054

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES SOURCES : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie des Sources pour l'année 2015 pour un montant de 100\$.

Adoptée.

2015-055

APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DE TERRAINS DE LA VILLE D'ASBESTOS

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser le directeur général de procéder à un appel d'offres pour la vente des terrains suivants appartenant à la Ville d'Asbestos :

Terrain	Lot	Matricule
Terrain # 1	4 077 409	8971-97-6380
Terrain # 2	3 170 508	9272-81-4951
Terrain # 3	3 170 505	9272-80-8976
Terrain # 4	3 170 497	9272-71-9634
Terrain # 5	3 170 382	9271-84-9753
Terrain # 6	3 170 855	9271-97-9991
Terrain # 7	3 170 952	9371-18-6223
Terrain # 8	3 170 950	9371-18-4503
Terrain # 9	3 170 949	9371-18-2660

Terrain # 10	3 171 503 3 170 959 3 171 500	9372-10-7732 9371-19-7176 9372-10-3500
Terrain # 11	3 170 510	9272-10-8643
Terrain # 12	3 170 510	9272-10-8643
Terrain # 13	3 192 336	9170-48-1758
Terrain # 14	3 192-336	9170-48-1758
Terrain # 15	4 078 512	9270-58-7211
Terrain # 16	4 078 531	9270-67-0194
Terrain # 17	4 078 508	9270-57-7363
Terrain # 18	4 078 942	9370-51-2485
Terrain # 19	3 172 304	9673-64-5078

Adoptée.

2015-056

RENOUVELLEMENT D'INTENTION POUR LA PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ DE TRANSBESTOS INC. ET SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle son intention de participer au transport adapté. Selon l'entente convenue avec Transbestos inc. pour l'année 2015;

QUE la Ville verse le premier versement le 30 janvier 2015, le deuxième versement le 30 avril 2015 et le troisième le 30 juin 2015 jusqu'à concurrence de la contribution établit au montant de 36 844.50\$ pour l'année 2015 soit 3 versements de 12 281.50\$;

QUE le passager qui utilisera le service de transport adapté devra déboursier un montant de 3.50\$ par voyage tel que prévu dans l'entente de service 2015;

QUE Transbestos est autorisé à procéder à la pré-admission des usagers le cas échéant;

QUE la Ville d'Asbestos est mandataire et agira à titre de porte-parole des municipalités participantes;

QUE le Conseil municipal autorise son directeur général à signer l'entente.

Adoptée.

2015-057

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – DOSSIER NO 00021897-1 (RUE ST-MAURICE)

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la trésorière Manon Carrier à demander auprès du ministère des Transports du Québec le versement de la subvention de 5 000 \$ accordée pour le dossier 00021897-1 dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier et ce pour les travaux exécutés sur la rue Saint-Maurice entre les rues Laurier et Noël.

Adoptée.

2015-058

TRAITEMENT DE CERTAINES INFRACTIONS CRIMINELLES À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos possède une Cour municipale établie par le décret 586-93;

CONSIDÉRANT que l'article 44 de la Loi sur les Cours municipales et l'article 785 du Code criminel confèrent compétence à la Cour municipale en matière de Déclarations de culpabilité par procédure sommaire;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire optimiser ses ressources disponibles;

CONSIDÉRANT que le traitement de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale peut contribuer à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article premier de la Loi sur les Cours municipales;

CONSIDÉRANT que le traitement de ces infractions contribuerait au maintien dans la MRC des Sources des ressources de la Sûreté du Québec réduisant ainsi les coûts de déplacement des agents et assurant une surveillance accrue pour ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos entreprenne des démarches auprès du ministre de la Justice et du Directeur des poursuites criminelles et pénales afin de conclure une entente à l'égard de la gestion des infractions en matière de Déclarations de culpabilité par procédure sommaire à la Cour municipale d'Asbestos.

Que la greffière de la Cour municipale soit autorisée à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette demande.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT RELATIF À LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE (CRÉDIT DE TAXATION)

Le conseiller Alain Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement relatif à la création d'un programme de revitalisation pour la construction résidentielle (crédit de taxation). Une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

2015-059

VENTE POUR TAXES – AUTORISATION D'ENCHÉRIR

Considérant que la Ville d'Asbestos a entamé un processus de vente pour taxes et qu'une vente se tiendra le mercredi 18 février 2015;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser le directeur général à enchérir au nom de la Ville d'Asbestos lors de la vente pour taxes qui se tiendra le 18 février 2015.

Adoptée.

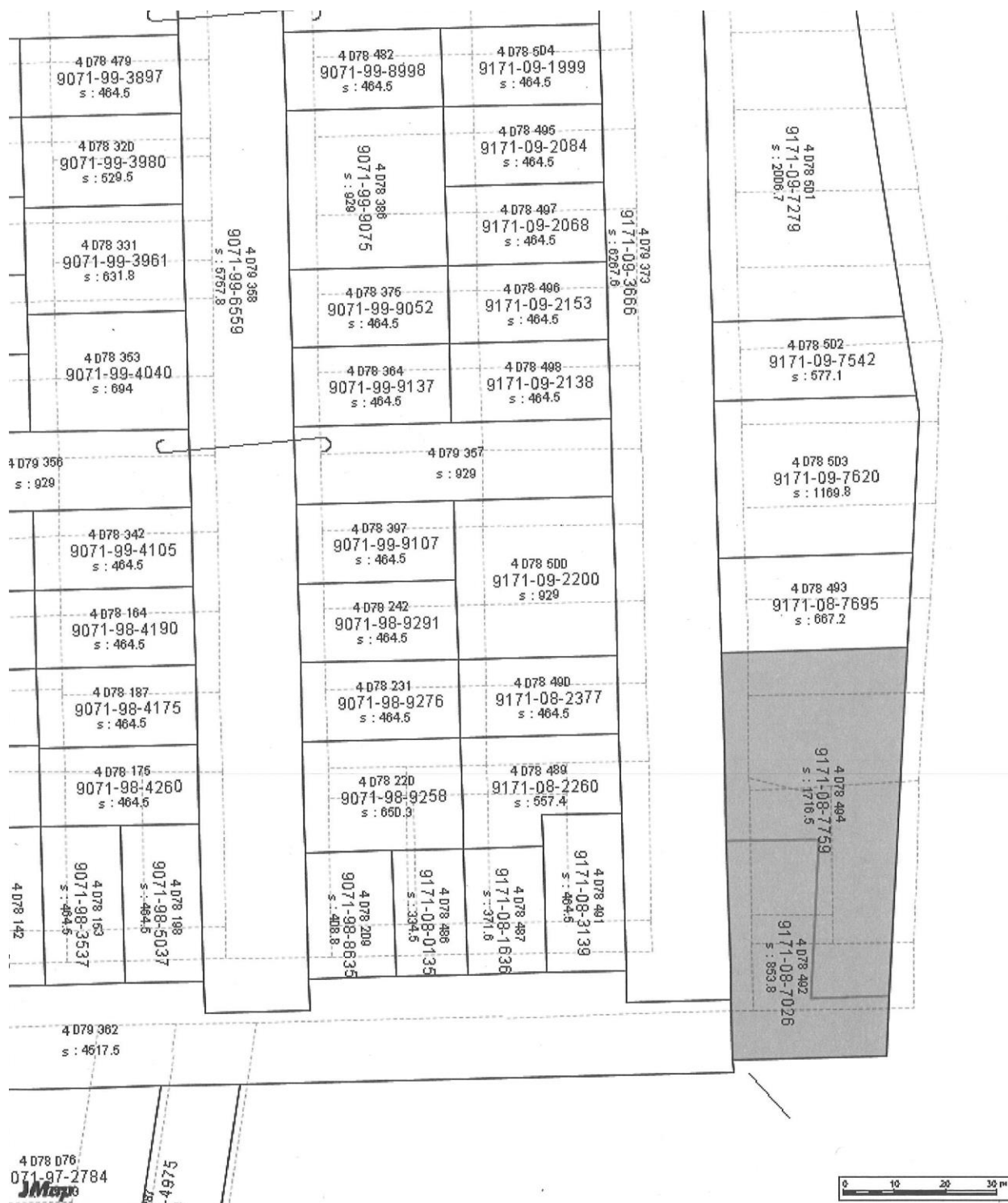
2015-060

VENTE DES LOTS 4 078 492 ET 4 078 494 À MADAME ALINE TISLUCK

CONSIDÉRANT l'offre déposée à la Ville d'Asbestos par Madame Aline Tisluck pour acquérir les lots 4 078 492 et 4 078 494;

CONSIDÉRANT que Madame Tisluck désire faire l'acquisition de ces lots pour construire une résidence et un entrepôt;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'accepter l'offre de Madame Aline Tisluck et de lui vendre les lots 4 078 492 et 4 078 494 tels que montrés à la figure plus bas.



QUE la vente se fera au montant de 5 000 \$, plus les taxes applicables, et aux conditions suivantes :

- Que les frais professionnels et autres frais relatifs à la transaction soient à la charge de l'acquéreur;
- Que l'acquéreur devra avoir construit un bâtiment résidentiel d'une valeur au rôle d'évaluation foncière minimale de 125 000 \$ au plus tard 36 mois après la signature de l'acte de vente. Dans le cas où cette exigence ne serait pas respectée par l'acquéreur, la Ville pourra reprendre le terrain et le payer à 75% du montant payé par l'acquéreur. Les frais de la transaction et autres frais professionnels seront à la charge de l'acquéreur en défaut.
- Que monsieur Hugues Grimard, maire et Me Marie-Christine Fraser, greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la vente.

Adoptée.

2015-061

VENTE DU LOT 4 078 501 À MONSIEUR RICHARD TREMBLAY ET MANON TISLUCK

CONSIDÉRANT l'offre déposée à la Ville d'Asbestos par Monsieur Richard Tremblay et Madame Manon Tisluck pour acquérir le lot 4 078 501;

CONSIDÉRANT que Monsieur Tremblay et Madame désirent faire l'acquisition de ce lot pour construire un bâtiment commercial d'environ 50 pieds par 80 pieds;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'accepter l'offre de Monsieur Richard Tremblay et Madame Manon Tisluck et de lui vendre le lot 4 078 501 tel que montré à la figure plus bas.



QUE la vente se fera au montant de 4 500 \$, plus les taxes applicables, et aux conditions suivantes :

- Que les frais professionnels et autres frais relatifs à la transaction soient à la charge de l'acquéreur;
- Que l'acquéreur devra avoir construit un bâtiment d'une valeur au rôle d'évaluation foncière minimale de 50 000 \$ au plus tard 36 mois après la signature de l'acte de vente. Dans le cas où cette exigence ne serait pas respectée par l'acquéreur, la Ville pourra reprendre le terrain et le payer à 75% du montant payé par l'acquéreur. Les frais de la transaction et autres frais professionnels seront à la charge de l'acquéreur en défaut.
- Que monsieur Hugues Grimard, maire et Me Marie-Christine Fraser, greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la vente.

Adoptée.

2015-062

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ARDOISE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la demande d'assistance financière présentée à Développement économique Canada par la Ville d'Asbestos pour un projet qui consiste à agrandir le parc industriel d'Asbestos afin d'augmenter la capacité de la Ville à attirer de nouveaux projets d'investissement par la construction d'une nouvelle rue (rue de l'Ardoise);

CONSIDÉRANT que l'Agence de Développement économique du Canada pour les régions du Québec offre à la Ville d'Asbestos une contribution financière de 1 170 000 \$ selon le programme L'Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaire du Chrysotile pour le projet soumis;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-120 confirmant l'engagement de la Ville d'Asbestos à déboursier 10 % du montant total du projet qui se chiffre à environ 1.3 million de dollars;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'accepter la contribution financière selon les modalités énoncées dans l'entente de contribution;

QUE le Directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'ensemble des documents;

QUE la Trésorière soit autorisée également à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, les documents liés aux demandes de réclamations et aux comptes bancaires de la Ville d'Asbestos pour le paiement direct.

Adoptée.

2015-063

PACTE RURAL VOLET LOCAL – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE BALLE LOU-RICHARD

CONSIDÉRANT que des utilisateurs du terrain de balle Lou-Richard ont proposé à la Ville d'Asbestos de reculer la clôture du terrain afin d'agrandir celui-ci et permettre de recevoir des tournois de balle d'envergure à Asbestos;

CONSIDÉRANT que le projet estimé à 20 000 \$ consiste à relocaliser les arbres derrière la clôture, reculer le tableau indicateur, reculer la clôture, aménager une piste d'avertissement et réparer le gazon;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos, a adressé une demande de support financier auprès du pacte rural -volet local pour la mise en œuvre du projet d'agrandissement du terrain de balle Lou-Richard pour un montant de 14 000 \$ et que la Ville entend assumer l'autre 6 000 \$;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos retienne et finance le projet d'agrandissement du terrain Lou-Richard dans le cadre du pacte rural - volet local pour un montant de 14 000 \$;

QUE la Ville d'Asbestos confirme sa participation de 6 000 \$ au projet;

QUE le directeur général est autorisé à signer l'ensemble des documents liés à ce projet.

Adoptée.

2015-064

PACTE RURAL VOLET LOCAL – PROJET D'ACQUISITION D'UN ÉQUIPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SENTIER PÉDESTRE QUATRE SAISONS (AREQ – SENTIER QUATRE SAISONS)

CONSIDÉRANT que l'AREQ, secteur de l'Asbesterie travaille depuis 1997 à l'aménagement des sentiers Quatre Saisons et que ceux-ci ont été inaugurés en 1999 à l'occasion du centième anniversaire de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que jusqu'à présent, beaucoup d'efforts ont été déployés par des bénévoles avec la collaboration de la municipalité, pour développer et améliorer les sentiers. Toutefois, des travaux majeurs sont encore à être réalisés pour les rendre plus accessibles et sécuritaires. Ces derniers vont nécessiter des investissements majeurs au niveau de la machinerie et des matériaux comme le concassé, la poussière de roche et la signalisation;

CONSIDÉRANT que le projet estimé à 40 000 \$ consiste à acquérir une mini-excavatrice, aménager un abri pour l'équipement et la fourniture de matière première pour l'aménagement de sentiers;

CONSIDÉRANT que le projet vise à rendre accessibles et sécuritaires les sentiers pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que l'AREQ, a adressé une demande de support financier auprès du pacte rural -volet local pour la mise en œuvre du projet pour un montant de 28 000 \$;

CONSIDÉRANT que le projet nécessite l'implication de la Ville d'Asbestos afin d'aménager un abri pour entreposer l'équipement du sentier Quatre saisons à l'usine de filtration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos retienne et finance le projet d'acquisition d'un équipement pour le développement du sentier pédestre Quatre saisons (AREQ – Sentier Quatre saisons) dans le cadre du pacte rural - volet local pour un montant de 28 000 \$;

QUE la Ville d'Asbestos confirme sa participation au projet en aménageant un abri à l'usine de filtration;

QUE le directeur général est autorisé à signer l'ensemble des documents liés à ce projet.

Adoptée.

2015-065**PACTE RURAL VOLET LOCAL – PROJET D’ACCÈS UNIVERSEL AU CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE**

CONSIDÉRANT que le Centre d’action bénévole des Sources désire aménager un monte-personnes à son bâtiment afin de faciliter l’accès aux personnes à mobilité réduite à ses services;

CONSIDÉRANT que pour mettre en œuvre son projet, le Centre d’action bénévole des Sources a adressé une demande d’aide financière à différents programmes d’aide financière dont le pacte rural volet local et supra-local;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs de la Politique des aînés de la Ville d’Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d’Asbestos retienne et finance le projet d’accès universel au centre d’action bénévole dans le cadre du pacte rural - volet local pour un montant de 6 000 \$;

QUE la Ville d’Asbestos recommande le financement le projet d’accès universel au centre d’action bénévole dans le cadre du pacte rural - volet supralocal;

Adoptée.

2015-066**ÉCLAIRAGE PUBLIC – FOURNITURE DE TÊTE DEL**

Dans le cadre d’un appel d’offres pour la fourniture de 58 têtes 70W et 20 têtes 100W têtes de luminaire DEL, la Ville d’Asbestos a reçu les offres suivantes :

	<u>Têtes 70W</u>	<u>Têtes 100W</u>	<u>Total avec taxes</u>
Électroméga ltée	214 \$/ tête	258 \$/ tête	20 291.05 \$
Claude Bourques électrique	249 \$/ tête	269 \$/ tête	22 889.21 \$

il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d’Asbestos retienne l’offre du plus bas soumissionnaire conforme, Électroméga ltée pour un montant incluant les taxes de 20 291.05 \$ pour la fourniture de tête luminaire DEL.

Adoptée.

2015-067**INSCRIPTION AU PROGRAMME D’ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR**

CONSIDÉRANT la demande de citoyens de permettre la participation de leurs enfants aux activités du camp de jour 2015;

CONSIDÉRANT la nécessité d’assurer un encadrement spécifique permanent de 130 heures (13,00 \$/heure) par une personne accompagnant un enfant, soit pour un total d’une seule accompagnatrice pour un enfant;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d’Asbestos s’inscrive au Programme d’accompagnement en loisir, volet 1, service d’accompagnement d’appoint, du Gouvernement du Québec.

Le directeur du service Loisirs et Culture est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d’Asbestos, la demande d’inscription au programme d’accompagnement en loisir.

Adoptée.

2015-068**CONTRIBUTION AUX ORGANISMES DE LOISIRS ET CULTURELS**

Suite à l'étude des demandes de subventions présentées par les organismes de loisirs, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'octroyer les subventions 2014 aux organismes de loisirs comme suit :

Organismes	Subventions allouées 2015	Subventions allouées 2014
Aréna Connie-Dion	142 500 \$	150 000 \$
Cercle de fermières	5 485 \$	5 485 \$
Courtepointe d'Asbestos	2 351 \$	2 351 \$
Cadets de l'air	0 \$	0 \$
Scouts et Guides d'Asbestos	3 600 \$	3 600 \$
Club de Judo d'Asbestos	40 \$ par enfant pour un maximum de 4 000 \$	4 000 \$
Harmonie d'Asbestos	4 800 \$	4 800 \$
Club de soccer Asbestos/Danville	40 \$ par enfant pour un maximum de 5 000 \$	5 300 \$
Club de ski de fond	4 275 \$	5 000 \$
Corridors verts	2 000 \$	2 000 \$
Organismes Organismes	Subventions allouées 2015	Subventions allouées 2014
Maison des jeunes	0 \$	0 \$
Société d'histoire	0 \$	0 \$
Société d'horticulture	0 \$	0 \$
Source d'art	4 500 \$	4 500 \$
Ensemble vocal l'Escaouette	0 \$	0 \$
Troupe D'la Mine	0 \$	0 \$
Club minéralogique	0 \$	0 \$

Adoptée.

2015-069**FESTIVAL DES GOURMANDS – AUTORISATION POUR DEMANDE DE PERMIS 2015**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos donne son autorisation à l'ensemble des demandes de permis nécessaires à la tenue du Festival des Gourmands d'Asbestos, édition 2015.

Adoptée.

2015-070**FESTIVAL DES GOURMANDS – CAUTIONNEMENT POUR LES TIRAGES 2015**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos se porte caution pour un montant de 30 000 \$ représentant le total des prix pour les tirages à être faits pour l'édition 2015 du Festival des Gourmands.

Adoptée.

2015-071**CAUTIONNEMENT AU CENTRE RÉCRÉATIF D'ASBESTOS**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos, conjointement avec la Ville de Danville, a déjà cautionné un prêt hypothécaire de 300 000\$ en faveur du Centre Récréatif d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le Centre Récréatif d'Asbestos désire refinancer le prêt initial pour le ramener à 300 000 \$ et désire que les villes d'Asbestos et de Danville réitèrent leur cautionnement;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'appuyer le Centre récréatif d'Asbestos et réitère son cautionnement du prêt hypothécaire pour les 2/3 de montant de 300 000 \$.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport pour le mois de janvier 2015 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
Janvier 2015	9	67 000 \$	67 000 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Un citoyen demande des précisions sur la vente pour taxes de l'immeuble situé sur la rue du Roi.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- Le conseiller Alain Roy parle des travaux du comité de suivi du projet Alliance Magnésium. Il mentionne que des questions seront adressées au promoteur et qu'un site internet de type foire aux questions sera mis en ligne bientôt.
- Le conseiller Serge Boislard fait un suivi sur le dossier Corridors verts de la région d'Asbestos. Il mentionne que la MRC des Sources a retiré le mandat de gestion de la piste à l'organisme Corridors verts de la Région d'Asbestos.
- La conseillère Nicole Forgues parle des préparatifs de la Marche et de la course pour la santé qui aura lieu le 6 juin prochain.
- Le conseiller Pierre Benoit propose que la Ville d'Asbestos envoie une lettre de félicitations aux dirigeants du hockey mineur pour l'organisation à toutes les années du tournoi Connie-Dion.

2015-072

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 45.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, GREFFIER-SUPPLÉANT